Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 056-215601956-20260716-2026_DELIB57-DE

MAIRIE
De
LA ROCHE-BERNARD
(Morbihan)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° 57/2026

SEANCE DU JEUDI 16 JUILLET 2026 à 19H00

Date de convocation :	8 juillet 2026	Conseillers en exercice :	14
Date d'affichage :	8 juillet 2026	Conseillers présents :	13
		Conseillers votants :	13

L'an deux mil vingt-six, le seize juillet à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué en session ordinaire, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno LE BORGNE, Maire

Etaient présents : Messieurs Bruno LE BORGNE, Franck PAULAY, Jérôme BOSSAY, Bertrand DOUCEY, Yves ANDRE, Mikaël LEROUX et Bruno MERIEN et Mesdames Lilia GHERBI, Virginie BLEUNVEN COSTE, Julie COLLOMBAT, Hélène PERRAUD, Laura LE PAGE et Victoire DENIGOT (arrivée à 19h15)

Était absente : Madame Nathalie TACHET

Madame Virginie BLEUNVEN-COSTE est désignée secrétaire de séance

Subventions 2026 : associations caritatives

Madame Virginie BLEUNVEN COSTE, Adjointe aux affaires sociales et à l'enfance/jeunesse expose :

La commission affaires sociales s'est tenue le 1er juillet 2026 et propose de valider les demandes de subventions suivantes :

NOM DE L'ASSOCIATION	Subvention votée en 2026
ADMR (1,50 € / habitant)	1 119,00 €
Amicale des donneurs de sang	400,00 €
APF France Handicap	200,00 €
Horizon 56 - Addictologie	100,00 €
Le Souvenir Français	150,00 €
Secours catholique	500,00 €
SNSM	200,00 €

Envoyé en préfecture le 28/07/2026
Reçu en préfecture le 28/07/2026
Publié le
ID : 056-215601956-20260716-2026_DELIB57-DE

Union départementale des sapeurs pompiers	200,00 €
la boukl - ressources sur Vilaine	100,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité

- **VALIDE les demandes de subventions 2026 pour les associations caritatives tels que présentées ci-dessus.**

- **PRECISE que les montants seront imputés au chapitre 65 et prévus au budget 2026 de la commune**

Pour Extrait Certifié Conforme

Le Maire,

Bruno LE BORGNE